

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
DE LA QUINCAILLERIE ET DES
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2021**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL¹

Victoriaville
Le 21 avril 2022

¹ Par Joël Minville, CPA auditeur, CA

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Résultats****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2021****2020****PRODUITS**

| | | |
|----------------------------|-------------------|------------|
| Subventions (annexe A) | 144 274 \$ | 335 330 \$ |
| Autofinancement (annexe B) | 1 049 374 | 898 269 |
| | 1 193 648 | 1 233 599 |

CHARGES

| | | |
|--|------------------|-----------|
| Coûts directs des activités (annexe C) | 751 409 | 722 856 |
| Frais d'administration (annexe D) | 215 104 | 333 865 |
| Frais de défense d'intérêts (annexe E) | 74 443 | 90 912 |
| Amortissement (annexe F) | 8 131 | 11 810 |
| | 1 049 087 | 1 159 443 |

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES**144 561 \$**

74 156 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Évolution de l'actif net****Pour l'exercice clos le 31 décembre**

| | Investi en immobi- lisations corporelles et actifs incorporels | Non affecté | 2021 Total | 2020 Total |
|---|---|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| SOLDE AU DÉBUT | 17 387 \$ | 382 030 \$ | 399 417 \$ | 325 261 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (8 131) | 152 692 | 144 561 | 74 156 |
| SOLDE À LA FIN | 9 256 \$ | 534 722 \$ | 543 978 \$ | 399 417 \$ |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Bilan****Au 31 décembre****2021****2020****ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

| | | |
|----------------------|-------------------|------------|
| Trésorerie | 357 802 \$ | 245 834 \$ |
| Débiteurs (note 3) | 220 877 | 342 837 |
| Subvention | 49 830 | 34 222 |
| Frais payés d'avance | 25 149 | 12 908 |

653 658 635 801**PLACEMENT (note 4)****66 562** 64 910**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)****8 365** 15 605**ACTIFS INCORPORELS (note 6)****891** 1 782

729 476 \$ 718 098 \$**PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

| | | |
|---------------------|-------------------|------------|
| Créditeurs (note 7) | 161 963 \$ | 203 897 \$ |
| Produits reportés | 3 535 | 74 784 |

165 498 278 681**DETTE À LONG TERME (note 8)****20 000** 40 000

185 498 318 681**ACTIF NET****ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATION CORPORELLES ET ACTIFS
INCORPORELS****9 256** 17 387**ACTIF NET NON AFFECTÉ****534 722** 382 030

543 978 399 417

729 476 \$ 718 098 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2021****2020****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

| | | |
|---|-------------------|-----------|
| Excédent des produits sur les charges | 144 561 \$ | 74 156 \$ |
| Ajustements pour : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 7 240 | 10 029 |
| Amortissement des actifs incorporels | 891 | 1 781 |
| Aide gouvernementale | - | (20 000) |
| | 152 692 | 65 966 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement : | | |
| Débiteurs | 121 960 | (11 385) |
| Subvention | (15 608) | (29 272) |
| Frais payés d'avance | (12 241) | 12 793 |
| Créditeurs | (41 934) | 70 533 |
| Produits reportés | (71 249) | 25 953 |
| | 133 620 | 134 588 |

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

| | | |
|---|----------------|---------|
| Acquisition d'un placement | (1 652) | (1 646) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | - | (2 179) |
| | (1 652) | (3 825) |

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

| | | |
|--|-----------------|--------|
| Augmentation de la dette à long terme | - | 60 000 |
| Remboursement de la dette à long terme | (20 000) | - |
| | (20 000) | 60 000 |

AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE**111 968**

190 763

TRÉSORERIE AU DÉBUT**245 834**

55 071

TRÉSORERIE À LA FIN**357 802 \$**

245 834 \$

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2021

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts socio-économiques et moraux de ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

Autofinancement

L'organisme comptabilise ses produits lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, des débiteurs, de la subvention et du placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

| | Méthodes | Taux et périodes |
|-------------------------|-----------------|-------------------------|
| Améliorations locatives | Linéaire | 5 ans |
| Matériel et outillage | Linéaire | 3 ans |
| Matériel informatique | Dégressif | 30 % |
| Mobilier de bureau | Dégressif | 20 % |

Actifs incorporels

Le site internet est comptabilisé au coût. Il est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 50 %.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

| | 2021 | 2020 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Clients | 220 877 \$ | 345 187 \$ |
| Provision pour créances douteuses | - | (2 350) |
| | 220 877 \$ | 342 837 \$ |

4. PLACEMENT

| | 2021 | 2020 |
|---|-----------|-----------|
| Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 2,6 %, échéant en février 2022 | 66 562 \$ | 64 910 \$ |

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | | | 2021 | 2020 |
|-------------------------|------------------|----------------------|-----------------|------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Améliorations locatives | 21 885 \$ | 20 061 \$ | 1 824 \$ | 6 201 \$ |
| Matériel et outillage | 19 734 | 19 734 | - | 59 |
| Matériel informatique | 27 779 | 23 459 | 4 320 | 6 172 |
| Mobilier de bureau | 11 720 | 9 499 | 2 221 | 3 173 |
| | 81 118 \$ | 72 753 \$ | 8 365 \$ | 15 605 \$ |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2021

6. ACTIFS INCORPORELS

| | | | 2021 | 2020 |
|-----------------|------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur nette | Valeur nette |
| Base de données | 19 500 \$ | 19 500 \$ | - \$ | - \$ |
| Site internet | 74 251 | 73 360 | 891 | 1 782 |
| | 93 751 \$ | 92 860 \$ | 891 \$ | 1 782 \$ |

7. CRÉDITEURS

| | 2021 | 2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs | 45 043 \$ | 64 505 \$ |
| Salaires et vacances | 101 653 | 115 660 |
| Retenues à la source et charges sociales | 2 992 | 1 253 |
| Taxe de vente et taxe sur les produits et services | 12 275 | 22 479 |
| | 161 963 \$ | 203 897 \$ |

8. DETTE À LONG TERME

| | 2021 | 2020 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunt de 60 000 \$, déduction faite d'une aide financière de 20 000 \$, assortie de certaines conditions, sans intérêts, échéant en décembre 2023, garanti par le gouvernement fédéral | 20 000 \$ | 40 000 \$ |

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

| | |
|------|-----------|
| 2022 | - \$ |
| 2023 | 20 000 \$ |

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2021 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et à la subvention.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

10. ENGAGEMENTS

Bail

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2022 totalise 17 018 \$ et constitue les versements du prochain exercice.

Contrat de travail

L'organisme s'est engagé, par contrat de travail, à payer une prime de départ à un employé. La prime payable au 31 décembre 2021 est de 0 \$. La prime sera augmentée, en moyenne, de 5 000 \$ par année et ce, jusqu'au 31 janvier 2028, soit pour la durée du contrat. La prime de départ s'accumule à concurrence d'une année de salaire. Une charge de 0 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2021 pour la prime de départ courue.

Ce contrat de travail prévoit aussi un boni annuel correspondant à 10 % du résultat net audité, limité à 5 000 \$. Une charge de 5 000 \$ a été comptabilisée au 31 décembre 2021 pour ce boni couru.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec un organisme sous influence notable au cours de l'exercice :

| | 2021 | 2020 |
|-----------------------------------|-------------|-----------|
| Charges | | |
| Dépenses rechargées pour le loyer | - \$ | 17 018 \$ |

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir d'un organisme sous influence notable sont les suivants :

| | 2021 | 2020 |
|--------------------|------------------|-----------|
| Débiteurs : | | |
| Clients | 85 030 \$ | 89 320 \$ |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2021****2020****ANNEXE A - SUBVENTIONS**

| | | |
|---|-------------------|------------|
| Ministère de l'Économie et de l'Innovation | 9 122 \$ | - \$ |
| Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale | 51 329 | 105 062 |
| Subvention salariale d'urgence du Canada | 49 841 | 158 797 |
| CNESST | 22 500 | 67 500 |
| Autres | 11 482 | 3 971 |
| | 144 274 \$ | 335 330 \$ |

ANNEXE B - AUTOFINANCEMENT

| | | |
|-----------------------------|---------------------|------------|
| Annonces publicitaires | 430 000 \$ | 383 109 \$ |
| Commandites et ristournes | 163 484 | 114 234 |
| Cotisations | 229 111 | 216 386 |
| Participation aux activités | 226 779 | 184 540 |
| | 1 049 374 \$ | 898 269 \$ |

ANNEXE C - COÛTS DIRECTS DES ACTIVITÉS

| | | |
|---|-------------------|------------|
| Salaires et charges sociales | 336 112 \$ | 281 594 \$ |
| Commissions et charges sociales | 46 998 | 6 855 |
| Consultants | 19 020 | 58 840 |
| Développement technologique | 1 114 | - |
| Graphisme, audio-visuel et photographie | 68 259 | 61 641 |
| Impression | 43 597 | 42 956 |
| Marketing | 428 | 3 715 |
| Poste et diffusion | 31 882 | 19 104 |
| Rédaction et traduction | 14 859 | 20 748 |
| Représentation et déplacements | 6 318 | 5 441 |
| Services aux participants | 182 822 | 221 962 |
| | 751 409 \$ | 722 856 \$ |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUINCAILLERIE ET DES MATÉRIAUX**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 31 décembre****2021****2020****ANNEXE D - FRAIS D'ADMINISTRATION**

| | | |
|--|-------------------|------------|
| Salaires et charges sociales | 98 990 \$ | 118 690 \$ |
| Assemblée générale et conseil d'administration | 306 | 1 585 |
| Assurances | 3 384 | 3 949 |
| Communications | 7 544 | 5 930 |
| Contribution Bien fait ici | - | 112 000 |
| Créances douteuses | 2 900 | 4 556 |
| Dépenses informatiques | 24 000 | 11 697 |
| Énergie | 4 734 | 4 073 |
| Entretien et réparations | 2 269 | 6 263 |
| Formation | 6 146 | 3 227 |
| Fournitures de bureau | 12 094 | 17 576 |
| Frais bancaires | 6 229 | 3 283 |
| Loyer | 34 036 | 23 825 |
| Publicité et promotion | 709 | 6 630 |
| Représentation et déplacements | 667 | 474 |
| Services professionnels | 11 096 | 10 107 |
| | 215 104 \$ | 333 865 \$ |

ANNEXE E - FRAIS DE DÉFENSE D'INTÉRÊTS

| | | |
|--------------------------------|------------------|-----------|
| Salaires et charges sociales | 56 436 \$ | 74 898 \$ |
| Consultants | 17 344 | 15 862 |
| Publicité et promotion | 114 | - |
| Représentation et déplacements | 549 | 152 |
| | 74 443 \$ | 90 912 \$ |

ANNEXE F - AMORTISSEMENT

| | | |
|---|-----------------|-----------|
| Amortissement des immobilisations corporelles | 7 240 \$ | 10 029 \$ |
| Amortissement des actifs incorporels | 891 | 1 781 |
| | 8 131 \$ | 11 810 \$ |